

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE  
NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION  
IEC STANDARD

**Modification**

n° 2  
Octobre 1988  
comprenant  
Modification n° 1  
(Octobre 1982)  
à la

Publication 688-1  
1980

**Amendment**

No. 2  
October 1988  
incorporating  
Amendment No. 1  
(October 1982)  
to

---

Transducteurs électriques de mesure convertissant  
les grandeurs électriques alternatives  
en grandeurs électriques continues

Première partie:  
Transducteurs d'usage général

---

Electrical measuring transducers for converting  
a.c. electrical quantities into  
d.c. electrical quantities

Part 1:  
General purpose transducers

---



Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

3, rue de Varembe  
Genève, Suisse

IECNORM.COM: Click to view the full PDF of IEC 60688-17:1980/AMD2:1988

Withdrawn

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE  
NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION  
IEC STANDARD

**Modification**

n° 2  
Octobre 1988  
comprenant  
Modification n° 1  
(Octobre 1982)  
à la

Publication 688-1  
1980

**Amendment**

No. 2  
October 1988  
incorporating  
Amendment No. 1  
(October 1982)  
to

---

Transducteurs électriques de mesure convertissant  
les grandeurs électriques alternatives  
en grandeurs électriques continues

Première partie:  
Transducteurs d'usage général

---

Electrical measuring transducers for converting  
a.c. electrical quantities into  
d.c. electrical quantities

Part 1:  
General purpose transducers

---



© CEI 1988

Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

PREFACE

La présente modification a été établie par le Comité d'Etudes n° 85 de la CEI: Appareillage de mesure des grandeurs électriques fondamentales.

Le Sous-Comité 13B a été remplacé par le Comité d'Etudes n° 85 de la CEI.

Le texte de cette modification est issu des documents suivants:

Modifications n <sup>os</sup>	Règle des Six Mois	Rapports de vote
2	85(BC)9	85(BC)13
1	13B(BC)85	13B(BC)92

Les rapports de vote indiqués dans le tableau ci-dessus donnent toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette modification.

Une ligne verticale dans la marge différencie le texte de la modification n° 2.

Page 20

5. Limites admissibles des variations

Remplacer, à la page 30, le paragraphe 5.8 par le nouveau paragraphe suivant:

5.8 Variation due à un surplus de la grandeur mesurée

Si un transducteur doit fonctionner avec une entrée qui peut atteindre 120% de la valeur nominale, la différence entre les erreurs intrinsèques à 100% et à 120% de la valeur nominale de l'entrée ne doit pas dépasser 50% de l'indice de classe.

Dans le cas de transducteurs de puissance active ou réactive, on obtient 120% de la valeur nominale en augmentant le courant pendant que la tension reste à sa valeur nominale.

Page 44

Tableau VIII - Symboles utilisés pour les transducteurs

Après la ligne E-10, page 46, ajouter le nouveau symbole suivant:

E-11	Indice de classe (par exemple 0,5) si la valeur conventionnelle correspond à la moitié de la plage de sortie	0,5/0,5
------	--	---------